



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 10 janvier 2022

## COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

---

L'an deux mille vingt deux, le dix janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MANSLE, légalement convoqué; s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Louis Léaud, en raison du contexte, sous la présidence de M. Christian CROIZARD, Maire.

### **Etaient Présent(e)s : 13**

M. Christian CROIZARD (Maire), M. Jean-Claude GAUTHIER (Adjoint) ; Mme Marie-Claude LEMAIRE (Adjointe) ; M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint) ; M. Jimmy HENTRY ; Mme Marie-France BORGHINO ; M. Jérémy HARMAND ; Mme Renée ZAJAC ; M. Pascal LABRUNIE ; M. Eric GOURDON ; Mme Béangère ROQUET ; M. Jean-Christophe BORDAS et Mme Sylvie HERRMAN.

### **Absents ou excusés ayant donné pouvoir : 5 (dont 4 pouvoirs)**

Mme Marie-Danièle THURU (Adjointe) ayant donné pouvoir à M. Christian CROIZARD ; Mme Helena RIFFAUD ayant donné pouvoir à M. Jean-Christophe BORDAS ; M. Pierre VIDAUD ; Mme Sandra TROPEE ayant donné pouvoir à M. Jimmy HENTRY et M. Pascal MERLE ayant donné pouvoir à M. Jonathan CHARRIAUD (Adjoint).

- 1** | **Dénomination de la voie desservant la nouvelle brigade de gendarmerie de Mansle**  
**Voirie comprise entre la Rue des Seigelas et l'Avenue des Moussigères**

Le Conseil Municipal adopte la dénomination de "Rue Charles de Gaulle" et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

- 2** | **Mise en place de l'Opération Façades pour la période 2022-2024**  
**Approbation du règlement de l'opération**

Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'opération de mise en valeur des façades intitulée "opération façades" pour la période 2022-2024, d'approuver le plan des rues concernées par les aides au ravalement, d'approuver le plan du périmètre des aides aux devantures commerciales, d'approuver le règlement de l'opération de mise en valeur des façades, d'autoriser les versement des subventions accordées au taux de 30% du coût HT de la rénovation ou de la reprise à neuf, et plafonnée à 3000 € par façade, d'autoriser le Maire à signer le règlement de l'opération à intervenir pour la période 2022-2024.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

- 3** | **Travaux d'aménagement de bourg, rénovation des réseaux**  
Mise en place d'une aide pour soutenir les commerces de première nécessité et de détail impactés par les travaux  
Rue Martin, Place du 8 mai 945 et Rue Charles

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une aide forfaitaire pour soutenir les commerces de première nécessité et de détail impactés par les travaux d'aménagement de bourg, de rénovation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et divers qui seront réalisés sur les voiries décrites en objet, de fixer le montant de l'aide financière forfaitaire à 500 € par commerce, autorise le Maire à signer avec les commerçants concernés une convention définissant les modalités techniques et financières à intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

- 4** | **Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques**  
Lieu des travaux : Rue Grange du Chapitre, Boulevard Gambetta et Rue des Martinets

Le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire ainsi que le plan de financement présenté, décide qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente la participation maximum de 50 259,04 €, accepte les modifications des installations (génie civile et câblage) qui interviendraient pendant les cinq ans après la réalisation des travaux soient à la charge de la commune, accepte de verser au Comptable Public et à sa demande la participation dès la fin des travaux.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

- 5** | **Travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville - Construction d'un ascenseur**  
**Modalités et mise en œuvre des révisions de prix et pénalités de retards imputables aux entreprises**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retards de travaux prévus au CCAP du marché n°2020.002 aux entreprises ci-après au motif que les retards ne sont pas imputables à ces dernières :

- Lot "Electricité" - Société T.E.S.

- Lot "Ascenseur" - Société TK ELEVATOR FRANCE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à une remise gracieuse de tout ou partie des pénalités de retard dues par les entreprises CHARRIER (Lot 1) et SMM (Lot 2) et qu'en contrepartie les deux entreprises citées renoncent à leurs révisions de prix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

- 6** | **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents publics momentanément indisponibles**  
**En application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**7**

**Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme FDAC 2021**

Le Conseil Municipal décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ses travaux de voirie à la communauté de communes Cœur de Charente et autorise le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage concernant le programme FDAC 2021 à intervenir avec la CDC Cœur de Charente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**COMPTE-RENDU AFFICHE LE 18 JANVIER 2022**